

REUNION CE 24 OCTOBRE 2017

**PRESENTATION DES  
MODALITES ENVISAGÉES  
POUR LA MISE EN OEUVRE  
DE L'ACCORD DIMANCHE 2017  
( OUVERTURES PERMANENTES )**

L'accord sur le travail dominical hors cas des ouverture municipales est signé par les organisations syndicales CFDT et CFE CGC

Les signataires représentants plus de 50% des suffrages valablement exprimés aux élections de référence, aucun droit d'opposition ne pourra être activé

Les derniers éléments de procédure sont en cours ( notification, dépôt, communication en interne)

Le CHSCT a été informé et consulté le 13 octobre 2017

Il a rendu l'avis suivant ( 5 votants) :

Pour : 3

Abstention : 2

Il convient donc de se préparer à la mise en œuvre de l'accord.

Dans chaque magasin concerné, le processus pourra être le suivant :

Projet :

1- Communication officielle aux équipes des magasins concernées avec rappel des éléments de l'accord

2- Recensement des volontaires

3- Définition d'une organisation matérielle adaptée et lancement

## **1- communication officielle aux équipes des magasins concernées avec rappel des éléments de l'accord**

- Information que le magasin pourrait ouvrir le dimanche et des conséquences dans les grandes lignes
- Diffusion d'une note de synthèse en complément de l'accord
- Réponse aux questions

## 2- Recensement des volontaires

L'article 2 fixe le détail de l'appel au volontariat

- appel au volontariat pour une année
- auprès de salariés présents
- communication du modèle du questionnaire prévu par l'accord
- recueil des réponses avec expression des souhaits des dimanches travaillés sur la période concernée

Rappel :

- les postulants internes sont prioritaires sur les embauches externes et notamment les TP
- les jeunes demandeurs d'emploi sont prioritaires en cas d'embauche externe

### 3- Définition d'une organisation matérielle adaptée et lancement

- définition des besoins avec le DR
- matching avec les offres de volontariat
- arbitrages éventuels
- établissement d'un premier jet de planning possible
- échanges / équipe
- validation ou adaptation



- élaboration et communication du planning prévisionnel pour l'année
- mise en route de l'affichage du planning 15 jours à l'avance
- calage de la mise en place du compteur des 14% de récupération
- saisie des heures dimanches avec codes spécifiques pour les heures travaillées et les récupérations
- Ajustement des objectifs à la nouvelle situation : magasins en non comparable
- spécificités locales : à étudier au cas par cas

## 4- Etablissements concernés

- Rappel : dans les zones définies par la loi MACRON
- Décision commerciale / business additionnel et / ou obligation liée au bail

1 - magasins déjà ouverts : à poursuivre

2 - nouvelles ouvertures possibles : à confirmer

## REUNION CE 24 OCTOBRE 2017

- rappel liste des magasins déjà ouverts

- ABBESSES
- BEAUGRENELLE
- PARIS CC CHAMPS ELYSEES"
- PARIS ROSIERS
- PARIS CC LA DEFENSE
- ST GERMAIN EN LAYE
- VERSAILLES
- AEROVILLE
- PARIS CC PARINOR 2
- PARIS CC ROSNY 2
- CANNES
- MARSEILLE CC AVANT CAP
- MARSEILLE LES TERRASSES
- MARSEILLE ST FERREOL
- NICE JEAN MEDECIN
- ST TROPEZ
- BEAUNE
- BIARRITZ
- PRT DEAUVILLE

## REUNION CE 24 OCTOBRE 2017

- liste des magasins connus en ZTI, ZI, ZC et en attente d'ouverture

- PARIS CC FORUM
- PARIS HAUSSMANN
- PARIS PONT NEUF
- PARIS ST JACQUES
- BHV RIVOLI (Homme)
- BHV RIVOLI (Femme)
- GL HAUSSMANN
- PRT HAUSSMANN
- PARIS CC ITALIE 2
- PARIS CC VELIZY
- PRT ITALIE 2
- PARIS CC VAL D'EUROPE
- CAGNES SUR MER
- NICE CC CAP 3000

REUNION CE 24 OCTOBRE 2017

➔ CONSULTATION DU CE SUR LES MODALITES ENVISAGÉES  
POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DIMANCHE 2017  
(OUVERTURES PERMANENTES)